

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2025

PROFESSION D'INFIRMIER - (N° 1029)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 123

présenté par
Mme Dubré-Chirat

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« du parcours de santé de la personne »

les mots :

« de son parcours de santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.